

COMMUNIQUÉ
2 avril 2021

AIDE A DOMICILE : L'AD-PA SALUE L'ANNONCE DE B. BOURGUIGNON

L'AD-PA demande depuis de nombreuses années, notamment à l'occasion des grèves de 2018 aux côtés de l'ensemble des organisations syndicales, que les pouvoirs publics revalorisent les carrières et salaires des professionnels de l'aide à domicile.

Alors que les conditions de travail de ces salariés se sont encore dégradées avec la crise sanitaire, l'AD-PA est satisfaite d'avoir été entendue et salue l'annonce de la Ministre B. BOURGUIGNON que l'État a agréé l'avenant 43 dans le secteur associatif et en finance la moitié.

Il convient donc maintenant que l'État et les départements s'accordent pour que ces derniers en financent également leur part et fassent en sorte que cette mesure soit engagée dans les meilleurs délais afin que les professionnels de l'aide à domicile en constatent les réels effets dans leur quotidien.

Il importe ainsi que le secteur regagne en attractivité alors qu'il peut être un puissant levier de création d'emplois au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens. Dans ce cadre il importera d'être de même vigilant sur les augmentations de salaires dès les débuts de carrières.

Enfin, des mesures de revalorisations salariales du même ordre devront s'appliquer à l'ensemble des salariés de l'aide à domicile, tous statuts juridiques confondus (public hospitalier, public territorial, commerciaux), afin d'éviter de nouvelles distorsions entre professionnels du domicile et des établissements.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : **06 37 43 34 12**

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées